

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 06 avril 2017

Canton de LUMBRES
Arrondissement de SAINT-OMER
Département du PAS-DE-CALAIS

Le Jeudi 06 avril 2017 à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 31 mars 2017 dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

Assistaient à cette réunion : Mme ARBLAY Annie, Mr BRUGGEMAN Marc, Mr DANIEL Jean Marc, Mr LEFEBVRE Claude, Mr LEFEBVRE Stéphane, Mr LEMAIRE Jean François, Mme MARSOT Jessica, Mme PIRET Raymonde, Mr POURCHEL Laurent, Mr VASSEUR Pascal

Absent(s) excusé(s) : Mme CARON Isabelle, Mr LAMARE Philippe
Mr CODRON Thierry donnant pouvoir à Mme PIRET Raymonde, Mr GORET Christophe donnant pouvoir à Mr DANIEL Jean Marc.

Secrétaire de section : Madame Raymonde PIRET, adjointe - Madame DECROIX Dorothee, Secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 13 FEVRIER 2017. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Délibération n°1 DU 06/04/2017 pour l'approbation du Compte de Gestion 2016 :

Monsieur le Maire présente au Conseil les données de compte de gestion de l'année 2016.

Le résultat de clôture pour 2016 se décompose ainsi :

La section de Fonctionnement présente un excédent de 167 902,27 € et la section Investissement présente un déficit de 31 481,58 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

Il est décidé d'affecter comme ceci les résultats 2016 (Affectation des résultats) :

L'ensemble des 2 sections (Investissement et Fonctionnement) donne un excédent de 136 420,69 €.

Comptablement parlant, il résulte que la somme de 136 420,69 € est reportée au compte 002 en recettes de Fonctionnement et la somme de 31 481,58 € en déficit d'Investissement au compte 1068.

Délibération n°2 DU 06/04/2017 pour le Compte Administratif 2016 :

Monsieur le Maire présente au Conseil les dépenses et les recettes réalisées en 2016.

En section de Fonctionnement les dépenses sont de 334 598,04 € et les recettes sont de 502 500, 31 €.

Pour la section Investissement, le total des dépenses est de 224 478,61 € et le total des recettes est de 192 997,02 €.

Le résultat de clôture de l'ensemble pour 2016 est de 136 420,69 € (excédent de clôture reporté sur 2017).

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif de 2016.

Délibération n°3 DU 06/04/2017 pour le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 :

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 à savoir 0,50 % d'augmentation sur l'ensemble.

Le taux de la Taxe d'Habitation passe de 12% à 12,50 %.

Le taux sur le Foncier Bâti passe de 16 % à 16,50 %, le taux sur le Foncier non Bâti passe de 39 % à 39,50 %.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°4 DU 06/04/2017 pour le budget Primitif 2017 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ses propositions pour 2017, budget travaillé avec les adjoints en commission préalable. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses d'Investissement à 222 471,58 €.

Il s'équilibre en Fonctionnement à 494 740 € en recettes et dépenses.

Les principaux investissements prévus pour 2017 sont :

- extension électricité (rue André Gay) : 7 000 euros
- extension réseau eau (rue André Gay) : 5 200 euros
- vestiaires foot : 25 250 euros
- fenêtres école : 16 000 euros
- ordinateurs pour l'école : 2 400 euros
- étude pour le Caraquet et travaux au Caraquet pour les inondations : 24 500 euros
- Voirie : 50 000 euros
- Rampes d'accessibilité : 8 000 euros
- Travaux pour la chapelle : 2 000 euros

En recettes d'Investissement, il est prévu des subventions : Réserve parlementaire de Madame Bourguignon, DETR, la vente des 2 terrains à bâtir à Harlettes.

Pour les dépenses de Fonctionnement : Il est prévu les charges à caractère général (charges de personnel, charges de gestion courante, les intérêts d'emprunt).

En recettes de Fonctionnement : l'excédent de 136 420,69€, auquel s'ajoutent les impôts et taxes, les dotations et participations, les atténuations de charges, les loyers des locations (presbytère et cabinet du médecin).

Délibération n°5 DU 06/04/2017 pour le montant des subventions pour 2017 accordés par la Mairie :

Pour le CCAS : 2 000€.

Toutes les autres subventions sont maintenues à leur montant 2016 (Association les 3 Colombes : 1 200 € ; Association des chasseurs : 300 € ; Coopération scolaire du RPI : 1 200 € ; Foyer Rural de Coulomby : 1 200 € ; les Médaillés du travail de Lumbres : 20 € ; Fondation du Patrimoine : 50 € ; Club de foot de Coulomby : 1 200 € ; Association Club de l'entente et de l'amitié : 500 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°6 DU 06/04/2017 pour l'actualisation des indemnités des élus

Monsieur le Maire informe qu'une actualisation des indemnités des élus va être mise en place. Les indemnités de fonction des maires et adjoints sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Cet indice brut terminal est passé de 1015 (indice majoré 821) à 1022 (indice majoré 826) au 01/01/2017.

Cette disposition résulte de l'application du décret 2017-85 du 26/01/2017. Ainsi, l'indice majoré sommital passe de 821 (indice brut 1015) à 826 (indice brut 1022) au 1^{er} janvier 2017 ; puis à 830 (indice brut 1027) au 1^{er} janvier 2018. Les dispositions du décret précité s'appliquent donc à la liquidation des indemnités des élus dès le 01/01/2017, nonobstant l'absence de mise à jour de l'article L2123-23 du CGCT. Le Conseil Municipal approuve cette actualisation à l'unanimité.

Délibération n°7 DU 06/04/2017 pour la notification de la demande d'adhésion du SMEVEM au Sidealf

Monsieur le Maire informe d'une notification de la demande d'adhésion du SMEVEM au Sidealf. Monsieur le Président informe le Comité Syndical que suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée et des Monts (SMEVEM) est maintenant composé de 2 communes (ESQUERDES et WISMES) uniquement. Il informe l'assemblée de la délibération du Comité Syndical du SMEVEM en date du 16 février 2017 sollicitant l'adhésion de celui-ci au SIDEALF.

Délibération n°8 du 06/04/2017 pour la modification des limites d'agglomération route du Caraquet

Monsieur le Maire informe du nouveau point de repère de la route départementale D191.

- Point repère actuel : 16+360

- Point repère futur : 16+900.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°9 DU 06/04/2017 pour les dictionnaires

Monsieur le Maire informe que chaque année, le 14 juillet, un dictionnaire est remis aux enfants de 10 ans, résidant dans la commune. Chaque année, des dictionnaires ne sont pas distribués.

A partir de juillet 2017, une carte « *bon pour un dictionnaire* » sera remise à l'enfant présent.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°10 DU 06/04/2017 pour la révision des statuts du SIDEALF suite à l'intégration de la CAPSO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) est substituée aux communes d'AVROULT, BELLINGHEM (commune déléguée d'Herbelles), DELETTES (hameau des Upen), FAUQUEMBERGUES, MERCK SAINT LIEVIN, RENTY, SAINT MARTIN D'HARDINGHEM et THIEMBRONNE au sein du SIDEALF.

L'intégration de la CAPSO au sein du SIDEALF implique une révision des statuts du Syndicat qui devient un syndicat mixte.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, sur une proposition formulée par le Président, le Comité Syndical du SIDEALF s'est réuni le 8 décembre 2016 pour décider la modification de ses statuts selon les termes suivants :

SIDEALF : Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues.

Le syndicat a pour compétence obligatoire : L'adduction, la distribution et la production d'eau potable
Et pour compétences optionnelles : L'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Points divers abordés : pour les chiens errants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des mesures prises pour la divagation des chiens errants : Si le chien est méchant, la gendarmerie peut intervenir. Dans l'autre cas, saisir le chien et le maintenir dans un chenil, acheté d'occasion, dans la cour de la mairie. Prévenir le propriétaire, dès qu'il est connu. Ce dernier paiera une indemnité pour les frais occasionnés.

Opale capture se déplace pour tous les animaux sur le Boulonnais ; la mairie prend contact et se renseigne du prix pour l'adhésion et des modalités.

ARBLAY Annie

BRUGGEMAN Marc

DANIEL Jean Marc

LEFEBVRE Claude

LEFEBVRE Stéphane

LEMAIRE Jean François

MARSOT Jessica

PIRET Raymonde

POURCHEL Laurent

VASSEUR Pascal